

CONTRAT - Joueur



Engagement

À titre de membre du FC Saint-Hyacinthe, je m'engage à :

- ☉ Acquitter les frais d'inscription pour ma saison en totalité;
- ☉ Acquitter les amendes personnelles reçues pour un comportement inacceptable (*brutalité, violence, insulte, bagarre*) et dans le cas d'une audition en comité de discipline (*Soccer Québec, ligues*);
- ☉ Respecter le code d'éthique et de conduite du FC;
- ☉ Respecter l'horaire des activités de mon équipe – entraînements, matchs et toute autre activité prévue pour mon équipe;
- ☉ Être présent sur le terrain et prêt à m'entraîner, au moins 15 minutes avant le début de l'entraînement;
- ☉ Avertir mon entraîneur ou le gérant de mon équipe en cas d'absence à l'entraînement;
- ☉ Avertir mon entraîneur ou le gérant de mon équipe au moins 24 heures à l'avance en cas d'absence à un match, afin de lui permettre de modifier son alignement ou de solliciter les services d'un joueur réserve;
- ☉ Être présent au terrain à l'heure demandée par l'entraîneur avant le début d'un match;
- ☉ Respecter mon entraîneur, mes coéquipiers, mes adversaires, les arbitres et les parents dans mon comportement et mon langage.

Je comprends que mes efforts au jeu, mon attitude, ma discipline, mon assiduité et mon rendement à l'entraînement peuvent avoir une incidence sur le temps de jeu qui me sera alloué par mon entraîneur.

Sanctions

Advenant le cas où je ne respecte pas une ou plusieurs des règles énumérées précédemment, l'une des sanctions suivantes pourra être appliquée à mon égard par le FC Saint-Hyacinthe, ou par l'entraîneur, le cas échéant. Dépendant de la gravité des gestes reprochés, je peux aussi être convoqué devant le comité de discipline par la direction technique et/ou le conseil d'administration.

- ☉ Avertissement verbal;
- ☉ Réduction du temps de jeu du joueur et information aux parents;
- ☉ Rencontre du joueur par le directeur technique du club en compagnie des parents;
- ☉ Retrait du joueur de l'équipe;
- ☉ Refus d'inscription pour la saison suivante.

Ces sanctions sont listées en ordre croissant d'importance, et la sanction imposée sera établie en fonction de la gravité de la faute commise – une sanction n'étant pas préalable à l'autre (*ex. : selon la gravité de la faute, le retrait de l'équipe pour un nombre x de matchs pourrait être imposé, sans avertissement verbal ou réduction du temps de jeu au préalable*).

J'atteste avoir lu et compris le Contrat d'engagement du joueur produit par le FC Saint-Hyacinthe. J'accepte de me conformer aux règles qui y sont établies ainsi qu'aux sanctions pouvant découler d'un manquement de ma part.

Je comprends que cocher la case suivante fait office de signature :

Signature du joueur

Signature du parent

Date

